

Arrêté de nomination des représentantes et des représentants des employeurs et des employés à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière de droit du travail

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 12 alinéa 2 de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), du 27 janvier 2010 ;

vu les articles 27, 31 et 32 de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), du 27 janvier 2010 ;

vu la proposition des organisations représentatives des employeurs et des employés ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommés en qualité de représentantes et de représentants des employés et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance, pour les litiges en matière de droit du travail, pour la période de fonction des autorités judiciaires, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2026 :

Représentantes et représentants des employeurs :

Humbert-Droz Damien, Corcelles
Jacot Josiane, Les Geneveys-sur-Coffrane
Giroud Laurent, La Chaux-de-Fonds
Köstinger Pierre-Alain, Dombresson
Abplanalp Michel, St-Blaise
Jeanneret François, Corcelles
Begert Pascal, Hauterive
de Bosset Régine, Colombier
Schneider Laurence, Vaumarcus
Paratte Fabien, Neuchâtel
Sgro Maria Cristina, Colombier
Storrer David, St-Blaise
Bannwart Steiner Nathalie, Chézard-St-Martin
Ciavattini Yvan, St-Blaise
Pessotto Mike, Villiers
Veya Laurence, Fontaines
Boffy Natascha, Cormondrèche
Iosca Flavio, Areuse
Turberg Alain, Marin-Epagnier
Fischer Philippe, Cortaillod

Représentantes et représentants des employés:

Rotzer Jean-Marie, Le Prévoux
Dursun Derya, Neuchâtel
Laubscher Paratte Catherine, Neuchâtel
Produit Yasmina, Le Locle
Taillard David, Le Locle
Jornod Philippe, Fleurier
Loup Philippe, Neuchâtel
Tschanz René, La Chaux-de-Fonds
Amian del Pino Isabel, La Chaux-de-Fonds
Dupraz Céline, Le Locle
Weber Christian, La Chaux-de-Fonds
De Lima Marcelly, Cornaux
Dubois Nadia, La Chaux-de-Fonds
Dupraz Cédric, Le Locle
Manuella Marra, La Chaux-de-Fonds
Paratte Dimitri, Neuchâtel
Porret Alexandre, Le Locle
Santschi Gérard, Le Locle
Thiemard Raphael, La Chaux-de-Fonds
Vernez Vincent, Le Locle

Art. 2 ¹Le présent arrêté annule et remplace celui du 26 août 2020.

²Il sera publié dans la feuille officielle

Neuchâtel, le 16 septembre 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND